

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Guide pour les étudiants de Droit comparé de l'Université de Perpignan

Autre document de référence (bibliographie et notes de bas de page) :

URFIST DE BORDEAUX et ÉCOLE DOCTORALE DROIT DE BORDEAUX, *Citer des références bibliographiques juridiques : guide de rédaction notes de bas de page et bibliographie* [en ligne], Pierre Gravier (dir.), Bordeaux, Urfist de Bordeaux, 2017, 36 p., weburfist.univ-bordeaux.fr

I. Principes généraux

Intitulé de la bibliographie

Au choix : sources, références bibliographiques, bibliographie.

Structure générale

La bibliographie est structurée par types de documents : un article numérique est classé avec les articles, un livre numérique avec les livres. Les subdivisions sont plus ou moins précises selon le nombre de références collectées.

Exemple de structuration :

- Ouvrages généraux
- Ouvrages spéciaux (monographies, éventuellement thèses et colloques)
- Thèses et mémoires
- Articles et chapitres d'ouvrages
- Commentaires, notes et observations
- Textes de lois, décrets, règlements, projets
- Jurisprudence

Ordre des éléments : principes généraux

DOCUMENT COMPLET (livre, thèse, etc.)

AUTEUR, Titre de l'ouvrage, Lieu d'édition*, Editeur, « Collection », n° d'édition, Année, nombre de pages de l'ouvrage.

**Possibilité de ne pas mettre Paris pour les éditeurs français les plus connus : Dalloz, PUF, LGDJ...*

PARTIE DE DOCUMENT (article, chapitre d'ouvrage, etc.)

AUTEUR, « Titre de l'article ou du chapitre », Titre de la revue abrégée, n°, Année, pages où se situe l'article ou le chapitre.

II. Comment citer les différents types de documents

Comment citer un ouvrage

- De 1 à 3 auteurs

1 seul auteur : SIRI A., Le mutuus dissensus : notion, domaine, régime, Aix-en-Provence, PUAM, 2015, 225 p.

Nom à particule : MONTESQUIEU Ch. de, *De l'esprit des lois*, Lyon, ENS éditions, Paris, Classiques Garnier, 1995, 395 p.

3 auteurs : AKA N., FÉNÉON A. et TCHAKOUA J.-M., *Le nouveau droit de l'arbitrage et de la médiation en Afrique (OHADA)*, LGDJ, « Droits africains », 2018, 371 p.

- **Plus de 3 auteurs**

ASSOCIATION HENRI CAPITANT *et al.*, *Vocabulaire juridique*, PUF, « Quadrige Dicos poche », 10^e éd., 2014, 654 p.

DALLOZ Édouard *et al.*, *Code des lois politiques et administratives*, tome 2, Bureau de la Jurisprudence Générale, 1891, 1432 p.

- **Direction scientifique d'un ouvrage**

ALLAND D. et RIALS S. (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Lamy-PUF, 2003, 1665 p.

- **Exemple de réimpression**

POTHIER R.J., *Traité des obligations*, Dalloz, « Bibliothèque Dalloz », 2011, 658 p. [reprint Masson, 1883]

- **Ouvrage électronique**

MONTESQUIEU, Ch. de, *De l'esprit des lois* [en ligne], Gallimard, 1995, 1628 p., [consulté le 11 novembre 2019],

http://classiques.uqac.ca/classiques/montesquieu/de_esprit_des_lois/de_esprit_des_lois_tdm.html

Comment citer une thèse

- **Version de soutenance (papier et numérique)**

ALISSE J., *L'obligation de renseignements dans les contrats*, th., droit, Paris 2, 1975, 568 p.

ASSI N'GUESSAN R. M., *La collaboration entre la CCJA et les juridictions nationales de cassation dans le cadre du droit OHADA* [en ligne], th., Perpignan, 2018, 373 p., [consulté le 12 novembre 2019], <http://www.theses.fr/2018PERP0058/document>

PÉROT-MOREL M.-A., *De l'équilibre des prestations dans la conclusion du contrat*, th., Grenoble, 1956, 256 p.

**Préciser la ville de l'Université sauf pour les villes où il y a plusieurs universités (Paris, Lyon, etc.).*

- **Thèse éditée**

ROUJOU DE BOUBÉE M.-È., *Essai sur la notion de réparation*, th., droit, LGDJ, « Bibliothèque de droit privé », t. 135, 1974, 425 p.

Comment citer des mélanges

BINCTIN N. (dir.), *Au-delà des codes : mélanges en l'honneur de Marie-Stéphane Payet*, Dalloz, 2011, 517 p.

Comment citer des parties de documents

• Article de revue

AMRANI-MEKKI S. et FAUVARQUE-COSSON B., « Droit des contrats », *D.*, 2007, p. 2966.

AZARD P., « *L'instabilité monétaire et la notion d'équivalence dans le contrat* », *JCP G*, 1953, I, p. 1092.

« Les prévisions contractuelles à l'épreuve de la crise économique, Actes du colloque du 22 oct. 2009 », *RDC*, 2010, p. 379.

• Chapitre d'ouvrage

STOFFEL-MUNCK P., « Les enjeux majeurs de la réforme. "Attractivité, Sécurité, Justice" », in STOFFEL-MUNCK P. (dir.), *Réforme du droit des contrats et pratique des affaires, Actes du colloque du 8 avril 2015*, Dalloz, « Thèmes & commentaires », 2015, p. 17-26.

• Article d'un site en ligne

KOÏTA Y.-S., « La médiation ou le blivet du droit OHADA » sur *Ohada.com : le portail du droit des affaires en Afrique* [en ligne], publié en 2019, [consulté le 12 novembre 2019], <http://www.ohada.com/doctrine/auteur/682/koita-yacouba-sylla.html>

• Article d'encyclopédie

BLOUD-REY, C., « Standard », in ALLAND D. et RIALS S. (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Lamy-PUF, 2003, p. 89-96.

CHANTEPIE G., « Contrats : Effet », *Rép. civ.*, Dalloz, 2019.

DELEBECQUE P., « Régime de la réparation », *J.-Cl. Resp. civ.*, LexisNexis, fasc 212.

• Commentaires, notes et observations juridiques

AMRANI-MEKKI S., « Observation sous Com., 27 mars 2007 », n° 06-10452, *D.*, 2007, p. 2970.

AMRANI-MEKKI S. et FAUVARQUE-COSSON B., « Note sous Com., 10 juill. 2007 », n° 06-14.768, *D.*, 2007, p. 2966.

III. Citer la jurisprudence

Structuration de la jurisprudence

Exemple : Jurisprudence

- Jurisprudence OHADA
 - Arrêts de la CCJA
 - Arrêts et décisions des États membres de l'OHADA
 - Pays A
 - Pays B
- Jurisprudence extérieure à l'OHADA
 - Jurisprudence européenne
 - Jurisprudence française

Classement interne à chaque partie

La jurisprudence combine plusieurs modes de classement.

1. le classement par juridictions
2. à l'intérieur de chaque juridiction, le classement par ordre alphabétique (de ville, de chambre)
3. pour une même juridiction, le classement chronologique

Exemple

Jurisprudence européenne

CEDH, 11 janv. 2001, Lunari et Tanganelli c/ Italie, inédit*.

CJCE, 6 avr. 1962, aff. C-13/61, Bosch GmbH, Rec. CJCE, p. 101.

Jurisprudence française

Civ., 6 mars 1876, D., 1876, 1, p. 193.

Civ. 1re, 4 nov. 1992, n° 90-21.535.

Civ. 1re, 30 juin 2004, n° 01-00.475.

Com., 27 févr. 1996, n° 94-11.241, Bull. civ., IV, n° 65.

Soc., 7 nov. 1963, Bull. civ., IV, n° 765.

Cons. const., 10 juin 1998, n° 98-401 DC, loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, JORF 14 juin 1998, p. 9033 ; RTD civ., 1998, p. 796.

CE, ass., 24 mars 2006, Société KPMG, D., 2006. p. 1190.

** Il est préférable de joindre les décisions inédites en annexe.*